

DERNIERE ASSEMBLEE DU COMITE

14.—La veille ou l'avant-veille de la votation, tenir la dernière assemblée de comité. De préférence les travailleurs et les représentants seuls doivent assister à cette réunion dont le but particulier sera de voir avec soin aux choses qui suivent :

a.—Repasser minutieusement les listes, nom par nom, et s'assurer s'il y a encore quelqu'un à voir ;

b.—Préparer les listes pour les représentants dans le poll et en dehors du poll, en indiquant les conservateurs, les libéraux, les absents, les introuvables, les morts, enfin tous les renseignements qui peuvent être utiles.

c.—Marquer sur la liste des agents dans le poll les personnes qui doivent être assermentées et en indiquer brièvement la raison. (Art. 67, 270, 271).

d.—Voir à ce que les représentants soient à leur poste le jour de la votation.

e.—Voir à ce que le nombre voulu de voitures soit au complet.

15.—Le sort de l'élection dépend en grande partie des arrangements que l'on fera pour bien diriger les affaires le jour de la votation, afin que rien ne reste en arrière.
